

Deuxième procès en appel, Wauters & consorts : déclaration de culpabilité • 15 juin 2011

Ce mercredi 15 juin, la cour d'appel de Liège a rendu son arrêt dans l'affaire Wauters & consorts.

Pour rappel :

En novembre 2008, le tribunal correctionnel de Nivelles affirmait publiquement la culpabilité de Jean Wauters et ses complices. En sus de peines de prison ferme, les accusés étaient condamnés à reverser 20 millions d'euros de dommages et intérêts au Village n°1. Le Village n°1 était très satisfait d'enfin voir sa situation de victime reconnue.

Ensuite, de manière totalement surprenante, la cour d'appel de Bruxelles avait prononcé l'irrecevabilité des poursuites pour dépassement du délai raisonnable. Cet arrêt avait été cassé le 15 septembre 2010 par la Cour de cassation et le procès renvoyé devant la cour d'appel de Liège.

Aujourd'hui, la cour d'appel de Liège a prononcé une simple déclaration de culpabilité à l'encontre de Jean Wauters & consorts. Ils sont à nouveau condamnés à rembourser le montant des détournements ainsi que des dommages et intérêts.

Une fois encore, la justice a reconnu la culpabilité des prévenus. Le Village n°1 est très satisfait de ce verdict. Nous espérons qu'à présent Jean Wauters et consorts accepteront ce jugement et ne tenteront plus de nouveaux recours dilatoires. Après 14 ans de procédure, nous attendons de tourner la page pour nous concentrer sur notre objet social : l'accueil de personnes handicapées et la création d'emplois, explique Stéphane Emmanuelidis, directeur général du Village n°1.

Contact presse :

Emilie Many – porte parole du Village n°1

0478/ 25 42 86

emilie.many@levillage1.be